

périodes différentes, et cela pourrait être préjudiciable. Je m'en remets au Comité sur ce point.

*M. Perley:*

D. Monsieur McIvor, je ferai observer à ce sujet que ce rapport comporte un état mensuel accompagné d'un graphique montrant les offres des exportateurs canadiens.—R. Je ne sais de quel rapport il s'agit, monsieur Perley.

D. Vous l'avez vu, je crois?—R. Quelle date porte-t-il?

D. Celui-ci est daté le 24 janvier.—R. Quelle année?

D. L'année 1941 jusqu'au 24 janvier 1942. Ce rapport comprend les mois de janvier, février, mars, jusqu'au mois de janvier suivant, douze mois de la dernière année antérieurement à...

M. Ross (*Moose-Jaw*): De quoi parlez-vous, des offres des expéditeurs au Royaume-Uni?

M. PERLEY: Oui. Cet état fait voir les offres au littoral, à Saint-Jean et aux ports du Saint-Laurent, montrant durant quels mois les ports sont ouverts et l'offre faite. Cet état donne-t-il le prix auquel le blé a été vendu?—Ce sont des exportateurs qui vendent du blé?—R. Je ne sais seulement pas quels sont les chiffres, monsieur Perley.

D. Vous pouvez regarder ce graphique, si vous le voulez. C'est le prix auquel les exportateurs canadiens ont offert le blé chaque mois. Je ne crois pas qu'ils le vendent à un prix bien inférieur à Montréal. Je suppose que vous avez égalé ce prix.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Il vous a déclaré qu'il ne voulait pas vous le dire.

M. PERLEY: Alors, je pourrais le demander au ministre.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Ce sont les prix livraison faite au littoral auquel l'exportateur vend; ce n'est pas le prix auquel le service britannique de l'importation des céréales achète.

M. PERLEY: Ce ne l'est pas?

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Non.

M. PERLEY: Je voudrais que M. McIvor explique ce que M. Ross a dit. Pourquoi n'est-ce pas le prix?

M. DIEFENBAKER: Est-ce que quelque autre individu ne réalise pas un bénéfice?

M. PERLEY: Le prix doit être plus bas; il ne serait assurément pas plus élevé.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Je ne suis pas fixé sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Silence, messieurs.

*M. Douglas (Weyburn):*

D. Je ne suis pas au courant de ce régime. Je me demande si vous pourriez donner plus de précisions à ce sujet. En supposant que le service de l'importation des céréales communiquait avec vous et décidait de se porter acquéreur d'une certaine quantité de blé à un prix négocié, disons, pour être précis, 85 cents, et vous disait qu'il avait pris des arrangements avec James Richardson qui a une certaine quantité de blé à Montréal; alors, à qui paie-t-il ces 85 cents?—R. Voici ce qui en est, monsieur Douglas: il s'ensuit naturellement que si le prix était de 85 cents et nous céditions ces options à Richardson à ce prix que le prix serait révélé immédiatement car Richardson saurait que c'était le prix, si c'était 85 cents.

D. Mais qu'arrive-t-il?—R. Voici la méthode suivie: les options sont échangées au cours de clôture à cette date, et si les cours du marché montaient la Commission transporterait au service de l'importation des céréales la différence en dollars ou en sterling. Si les cours baissent ce service nous la transporterait en dollars.